

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DASES 104 G : Subvention (13 000 euros) et convention avec la Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap (FEDEEH), (14è) qui agit en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose d'attribuer une subvention à la « Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap » (FEDEEH) (14è) ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la « Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap » (FEDEEH), (14è), simpa : 20532, dossier 2018_03518, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 13 000 euros, au titre de l'année 2018.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 4251, destination 42500080, chapitre 65, ligne 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2018 du Département de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO